



Résiliation contrat formation a distance

Par **MIMI077**, le **04/05/2013 à 16:11**

bonjour

je suis nouvelle sur le site & j'ai un soucis avec EDUCATEL

il ne veule pas prendre en compte ma demande de résiliation .J'ai perdu mon job, mon patron a fait une lettre explicative afin de pouvoir stoppé la formation

réponse EDUCATEL/**Il semble que votre perte de salaire soit inhérent a votre contrat**
Pour leur part il non pas respecté le contrat, j'ai reçu mes cours avec 3 mois de retard.malgré mes relances au tel, cachet de la poste faisant fois.

que puis-je faire, il me demande de payé l'arriéré

merci pour votre réponse

Par **Marion3**, le **05/05/2013 à 16:45**

Bonjour,

Que mentionne exactement votre contrat concernant une résiliation ?

Cdt

Par **MIMI077**, le **06/05/2013** à **14:20**

bonjour Marion3

il est écrit ceci:

Le contrat peut être résilié par l'élève, si par suite d'un cas fortuit ou d'une force majeure, il est empêché de suivre l'enseignement correspondant. Dans ce cas, la résiliation ne donne lieu à aucune indemnité.

Hors la perte d'un emploi, est bien un cas de force majeure

Cdt

MIMI077

Par **nina06**, le **06/05/2013** à **18:30**

Bonjour,

Je fais partie de ces bonnes poires que DISTANCIA alias Culture et formation a réussi a arnaquer :(Je suis arrivée au stade de l'appel du fameux MR Joseph ...

Es que qqn aurait la gentillesse de m'aider à rédiger une lettre de résiliation LR/AR ,je manque de vocabulaire juridique...

Je vous remercie